

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRESENTS** : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL (à partir de 20h20), Francine RABINIAUX, Béatrice GAYVRAMA, Nicolas DURET (à partir de 20h51), Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, Christelle TESSIER, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET.

**EXCUSÉS / PROCURATIONS** : Chrystel BROUCHON, Nicolas AUBIN (pouvoir à Lionel FAUCHEUX), Christèle GENAITAY (pouvoir à Jean RONSIN), Nicolas DURET (pouvoir à Béatrice GAYVRAMA jusqu'à 20h50), Ingrid CHRISTOPHE (pouvoir à Joseph THEBAULT), David PIPLIN (pouvoir à Régine LEFEUVRE), Christelle CALLAREC (pouvoir à Sylvie POIZAT).

**SECRETAIRE de SEANCE** : Jean-Paul OLLIVIER

## **COMPTE RENDU DU 12 DECEMBRE 2016**

A l'exception de 2 abstentions (*Hervé BOUSSION et Philippe BOUCHET absents le 12 décembre*), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (23) approuve le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 12 décembre 2016.

## **MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Les commissions municipales, constituées en avril 2014, ont été modifiées en avril 2015 suite à l'élection d'un 8ème adjoint. Monsieur Le Maire rappelle qu'il en est Président de droit, que les adjoints en charge d'une responsabilité ou d'un domaine particulier en sont Vice-présidents, et qu'elles respectent le principe de la représentation de la minorité. Le nombre de représentants de la minorité est de 2 dès lors que la commission compte 13 membres et plus, sachant que l'élu minoritaire qui est membre d'une commission peut se faire remplacer par un de ses collègues, en cas d'absence.

Suite au décès de Monsieur Patrick VIVIEN, adjoint, le nombre d'adjoints a été réduit à 7 et les attributions déléguées aux adjoints par le Maire ont été modifiées.

Monsieur Le Maire rappelle que le nombre de commissions municipales était de 10, et propose de modifier les commissions municipales pour les rattacher aux attributions des adjoints. Le nombre de commissions passerait à 8 avec :

- o la fusion de la commission « communication » au sein d'une nouvelle commission plus importante présidée par Elisabeth ABADIE ; « *Culture, Tourisme, Commerce et Communication* »,
- o la fusion de la commission « Agriculture Développement Durable » au sein d'une nouvelle commission plus importante présidée par Agnès BOUVET ; « *Urbanisme, Agriculture et Développement Durable* ».

Il propose aux membres des anciennes commissions supprimées d'intégrer les nouvelles. De plus, Madame Christelle TESSIER, nouvelle élue, se positionne également sur les commissions de son choix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification de la composition des commissions municipales suivantes :

Commission « **Urbanisme, Agriculture et développement durable** » : Joseph THEBAULT (président), Agnès BOUVET (Vice-Présidente), Philippe BOUCHET, Bernard BROUAZIN, Christelle CALLAREC, Nicolas DURET, Christelle GENAITAY Régine LEFEUVRE, Jean-Paul OLLIVIER, David PIPLIN, Francine RABINIAUX Jean RONSIN, Jean-Paul RONSIN, Christelle TESSIER (14 membres).

Commission Municipale « **Culture, Tourisme, commerce et communication** » : Joseph THEBAULT (président), Elisabeth ABADIE (Vice-Présidente), Agnès BOUVET, Bernard BROUAZIN, Chrystel BROUCHON, Ingrid CHRISTOPHE, Beatrice GAYVRAMA, Sébastien GOUDARD, Régine LEFEUVRE, Jean-Paul OLLIVIER, Isabelle ROULLE, Sylvie POIZAT (12 membres).

Commission Municipale « **Voirie, Cadre de Vie, Environnement** » : ajout de Christelle TESSIER, nouvelle conseillère municipale (12 membres).

## **DELEGATION DU MAIRE POUR LE DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a délégué des attributions en mai 2014, pour alléger les ordres du jour des réunions de conseil municipal. Il informe ensuite le Conseil des décisions prises dans ce cadre. Au titre de ces délégations, il y a « les renonciations au Droit de Prémption Urbain à l'occasion des ventes initiales et reventes des lots situés en ZAC (*ZAC de la Motte Jubin et ZAC du Pont aux Chèvres*) ».

Dans le prolongement du transfert de la compétence PLUI à Montfort Communauté, le Droit de Prémption Urbain (périmètre et renonciations) incombe désormais à l'EPCI. Cependant, le Conseil Communautaire a décidé de le déléguer aux communes sur les secteurs du périmètre qui ne sont pas des zones d'activités. En complément, Monsieur Le Maire propose au Conseil de lui déléguer les renonciations au Droit de Prémption Urbain qui se rapportent à des ventes des lots situés en ZAC, comme antérieurement.

Il est précisé que la rue du domaine ne fait pas partie du périmètre des zones d'activités transférées à Montfort Communauté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette délégation à Monsieur le Maire sachant que les décisions prises dans ce cadre feront l'objet d'une information au Conseil Municipal.

## **DETR 2017 – TRAVAUX DANS LES ECOLES -**

L'Etat subventionne certains projets avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR. Chaque année, la Préfecture fixe les catégories éligibles et les conditions de financement. Joseph THÉBAULT, Maire, propose de solliciter cette aide financière de l'État pour les dossiers suivants.

### **Catégorie bâtiments scolaires – Travaux :**

- dépense de 10 000 € HT à 700 000€ HT,
- aide de 30%.

Tel qu'évoqué en commission « Enfance Education », il est nécessaire de poursuivre de façon régulière, les travaux de rénovation thermique des bâtiments scolaires et leur entretien.

A l'école maternelle publique ; remplacement des portes d'entrées avec volets roulants électriques.

A l'école élémentaire publique ; volets roulants électriques dans une classe, rénovation du couloir du bâtiment ancien (peinture) et remplacement du pare-vent de la cour.

Sur un cout de 17 923€, la subvention attendue est de 5 377 €.

### **Catégorie bâtiments scolaires – informatique :**

- dépense de 5000 € HT minimum.
- aide de 25%.

A l'école maternelle, Joseph THEBAULT propose de remplacer 6 postes de l'espace informatique (le matériel actuel avait été récupéré auprès d'associations), et d'installer 6 postes dans les classes. Des travaux de câblage des locaux sont nécessaires.

Sur 11 271€, la subvention attendue est de 2817€.

#### **Catégorie BATIMENTS PUBLICS**

- dépense : 10 000 € HT à 400 000€ HT.
- aide de 30%

Il propose de solliciter ce financement pour créer un nouveau local de stockage à l'arrière de la salle polyvalente. Le local actuel, où sont rangés les tables et les chaises, est insuffisant. Et, sur suggestion de Jean RONSIN, il propose en plus de remplacer les baies vitrées de la façade Nord, qui ne sont pas isolées. Sur un coût global de 56 814€, la subvention attendue est de 17 044 €.

#### **Catégorie BATIMENTS PUBLICS - Cimetières :**

- dépense : 10 000 € HT à 200 000€ HT.
- aide de 30%

Dans la continuité des travaux réalisés en 2016, il propose de créer un abri du pèlerin, ainsi qu'un bloc sanitaire dans l'ancien local technique. Les travaux sont estimés à 74 927 € HT. Sur cette base, la subvention attendue est de 22 478 €.

#### **Catégorie bâtiments publics - Eglises :**

- dépense : 10 000 € HT à 700 000€ HT.
- aide de 30%

Monsieur Le Maire indique que des pierres de l'édifice tombent ponctuellement ; sans compromettre sa solidité. Par conséquent, il est temps d'engager la rénovation du parement de l'église, en plusieurs tranches. La tranche 1 portera sur le flanc Ouest de l'église, correspondant à l'entrée principale. Les travaux de cette tranche sont estimés à 130 000€, avec une subvention potentielle de 39 000 €. A cette occasion, Michel HALOUX suggère d'éradiquer les pigeons. Betty GAYVRAMA préconise de consulter les compagnons du devoir. Il lui est précisé qu'il y aura une consultation d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux.

Joseph THEBAULT indique que les travaux de sécurisation des écoles (Vigipirate) feront l'objet d'une demande de financement au titre d'un autre dispositif. A la question de Sébastien GOUDARD, il est précisé que si l'extension du Cosec n'est pas éligible à la DETR, les travaux sont bien programmés en 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite la subvention DETR 2017 pour ces projets la base des montants annoncés,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre les dossiers.

#### **CONVENTION AVEC MONTFORT COMMUNAUTE : REVERSEMENTS DE TAXES**

Du fait du transfert de la compétence « zones d'activités communales » à Montfort Communauté, Monsieur Le Maire soumet un projet de convention fixant les nouvelles règles de reversements de Taxe d'Aménagement et de Taxe Foncière Bâtie à Montfort Communauté. Il expose les modifications envisagées :

1 - dans les zones communautaires (Gouzet et Mesliers/Gabrielles), le reversement par la commune :

- passe de 50 % à 100% à compter du 1/1/2017 pour la Taxe d'Aménagement,
- est maintenu à 50 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.

2 - dans les zones d'activités communales devenues communautaires (La Touche, La Retaudais, Le Bignon), le reversement par la commune :

- passe de 0 % à 50% à compter du 1/1/2017 pour la Taxe d'Aménagement,
- reste à 0 % pour le Foncier Bâti (aucun reversement).

Joseph THEBAULT indique que la proposition initiale prévoyait un dispositif de reversements plus défavorable aux communes, et qu'il a sollicité des vérifications pour savoir si la Taxe d'Aménagement sera toujours encaissée par les communes, avec le transfert PLUi.

Sylvie POIZAT indique que cette répartition est cohérente. Jean-Paul RONSIN observe que les communes les plus lésées sont celles qui avaient réalisé des zones communales antérieurement. Pour Jean RONSIN, cette revalorisation contribue à augmenter les recettes de Montfort Communauté, sachant que des travaux restent à la charge des communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette convention fixant les nouvelles règles de reversements et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer.

#### **CONVENTION FGDON D'ILLE ET VILAINE**

Jean RONSIN, Adjoint, indique que depuis plusieurs années, la commune a conclu une convention de prestation de services avec la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine). Elle concerne l'éradication des nuisibles (ragondins, rats musqués, corneilles, pigeons, chenilles processionnaires..) et du frelon asiatique. Il présente le bilan chiffré, très positif, des captures et salue le travail réalisé par les piégeurs de ragondins. La convention arrivant à son terme, Jean RONSIN propose de la renouveler pour poursuivre la démarche. Les agents municipaux bénéficient d'informations et de formations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de conclure en une nouvelle convention « multi-services » avec le (FGDON), de 4 ans (2017-2020),
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer l'adhésion de 190 € et d'exécuter cette convention.

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession des parcelles bâties situées 16 rue de la Ville Geffroy (1121 m<sup>2</sup>).

#### **DENOMINATION DE RUE**

Monsieur Le Maire rappelle que les dénominations des voies incombent au Conseil Municipal. Avec l'arrivée prochaine d'une entreprise, il est temps de dénommer la voie principale du parc d'activités du Pays Pourpré en Brocéliande (parc communautaire – nord RN12), en conservant le nom du lieu-dit d'origine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal la dénomme « rue des Mesliers - Gabrielles » (la commune de Pleumeleuc a fait le même choix).

#### **Informations**

- prolongation de l'enquête publique sur le PLU jusqu'au 13 février
- Dossier de la piste d'athlétisme. En tant que Vice-Président de Montfort Communauté en charge des sports, Joseph THEBAULT présente l'Avant-Projet de piste d'athlétisme situé à Montfort (stade Mainguet) et l'évolution du projet et des équipements pour tenir compte de la configuration du terrain (pente, partie classée en zone inondable) et des demandes de la Ville de Montfort. Le projet se situe sur un terrain mis à disposition par Montfort, qui souhaite récupérer une partie de l'emprise pour un projet non précisé. Ceci diminue la surface affectée au stade, et affecte l'évolution de cet équipement sportif attendu (nombreux licenciés à l'EAPB). Sur un coût estimé à 1,83 M€, l'autofinancement porté par Montfort communauté sera de 30 %.
- Exposition centenaire 14/18 et accueil d'une délégation belge.

**Prochaine séance : lundi 13 mars 2017 à 20h00**